

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1439

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La sécurité, argument proeuropéen

LE VOTE DES délégués de l'UDC, approuvant l'initiative qui veut limiter à 18% la population étrangère, n'a surpris que les naïfs. On connaît le principe politique de Christoph Blocher: ne pas se laisser dépasser sur sa droite. Or l'initiative n'est pas partie d'un groupuscule skinheadien; elle a été lancée par un radical, alimentée par le bon terreau xénophobe argovien, et les 100 000 signatures ont été collectées sans l'appui logistique d'un grand parti ou d'une association représentative. L'UDC, qui a assimilé le principe de son meneur, ne pouvait (même en son absence) se laisser de la sorte déborder.

A l'initiative on oppose surtout, officiellement, les besoins de l'économie. Mais une part de la population réagit à des arguments sécuritaires. Elle a enregistré la statistique qui affiche que la moitié des délits commis en Suisse sont le fait d'étrangers. Les explications qui relativisent ce chiffre sont à la fois pertinentes et trop rationnelles pour calmer l'irritation diffuse. Rappel en vrac: ni la délinquance globale, ni les crimes n'ont sensiblement augmenté. La proportion élevée des étrangers est imputable pour une part à une délinquance importée: bandes qui passent la frontière, «touristes», faux requérants d'asile. Le trafic de drogue constitue une part élevée de cette délinquance. Des immigrés peuvent demeurer marginalisés

par rapport à notre culture du travail. L'intégration, soutenue par une politique plus volontariste scolaire et urbanistique, est une des réponses classiques à cette situation, mais, hélas, citée seulement pour mémoire dans le projet de nouvelle loi sur les étrangers (voir en page 3).

Le chapitre de la prévention et de la répression est aussi incontournable. Or, on ne peut être que frappé par la concordance des positions des responsables cantonaux de la sécurité quand ils donnent, au plus haut niveau, le point de vue des professionnels qu'ils sont. Sans renier le rôle primordial d'une police

*Une condition de la
sécurité est la
collaboration
européenne*

de proximité – c'est leur fonction – ils soulignent sans exception le rôle d'une collaboration ou même d'une action commune européenne. Les trafi-

quants, les passeurs, les bandes se jouent des frontières, la défense ne peut être, elle aussi, que transfrontière.

Ceux qui exploitent politiquement la peur de l'étranger laissent croire qu'il suffirait de «mieux garder les frontières». A l'âge de la mobilité extrême, du tourisme de masse, c'est une illusion. L'efficacité est dans la collaboration européenne toujours plus étroite. Le paradoxe, c'est que les faux champions de la sécurité entretiennent le mythe du repliement, de la frontière fermée, du réduit alors qu'une des conditions de la sécurité est la collaboration européenne. AG